



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 734/2025
Date de la séance du CE : 2 juillet 2025
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2025.SIDKAPO.961
Classification : non classifié

Police cantonale bernoise ; remise initiale, entretien, remplacement et complémentation de l'uniforme et de l'équipement ; crédit complémentaire 2025 au crédit d'engagement AGC 2023.SIDKAPO.935 du 11 juin 2024

1. Objet

Le 11 juin 2024, le Grand Conseil du canton de Berne a approuvé, par l'AGC 2023.SIDKAPO.935, un crédit d'engagement annuel de 5 481 630 francs pour la remise initiale, l'entretien, le remplacement et la complémentation de l'uniforme et de l'équipement du personnel de la Police cantonale (POCA). En raison de problèmes dans les chaînes d'approvisionnement, la POCA doit augmenter ses stocks afin de garantir que son personnel dispose des pièces d'uniforme et d'équipement nécessaires à tout moment. Des fonds supplémentaires sont nécessaires à cet effet. C'est pourquoi le Conseil-exécutif demande un crédit complémentaire de 1 950 000 francs en plus du crédit d'engagement déjà consenti.

2. Bases légales

- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 9, alinéa 1, 153, alinéa 2 et 165
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 27, 30, alinéa 1 et 35 à 37
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 30, 32 et 36, alinéa 4
- Règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211), articles 118 ss
- Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019 ; RSB 731.2-1), articles 10, alinéa 3, lettre a et 18 à 21
- Ordonnance du 17 novembre 2021 concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP ; RSB 731.21), articles 8 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (Ordonnance d'organisation DSE, OO DSE ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense nouvelle et unique (art. 27 et 30, al. 1 LFin)

4. Montant déterminant du crédit

Crédit déjà autorisé (AGC 2023.SIDKAPO.935)	5 481 630 CHF
Crédit complémentaire à approuver	1 950 000 CHF

5. Nature du crédit, compte, groupe de produits, exercice

Crédit complémentaire 2025 au crédit d'objet 2025-2029

Groupe de produits : 4461000010 Police

Compte : 310100000 Matériel d'exploitation / fournitures

Compte : 311100000 Machines / appareils / véhicules

Exercice comptable : 2025

Le crédit complémentaire ne figure pas au budget 2025 du groupe de produits 4461000010 Police. L'augmentation des stocks et la correction qui en découlera dans les comptes annuels 2025 devraient permettre de compenser les dépenses.

6. Motifs

En raison de problèmes dans les chaînes d'approvisionnement, la POCA doit augmenter ses stocks afin de garantir que son personnel dispose des pièces d'uniforme et d'équipement nécessaires à tout moment. Cette hausse des stocks n'était pas prévue dans le montant initial du crédit.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Pièce jointe
– Rapport